



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL15-DE



Date de la convocation : 9 décembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47)- Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

15- MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE DIVERS DÉCHETS – ACCORDS-CADRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de leurs missions respectives, la commune des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Herbiers confient des prestations de collecte et traitement de divers déchets à des entreprises spécialisées. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes arrivent à terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, pour ce type d'achat, il est proposé le renouvellement du groupement de commandes entre les membres suivants :

- la Commune des Herbiers,
- le CCAS de la Commune des Herbiers.

La convention constitutive du nouveau groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Il sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même ses marchés, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 221 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de six lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Lot	Commune des Herbiers		Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers		Ensemble du groupement de commandes	
	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
Lot 1 : Cartons	0	4 500	0	8 000	0	12 500
Lot 2 : Fermentescibles	0	10 000	0	19 000	0	29 000
Lot 3 : Déchets ultimes	Non adhérent		0	25 000	0	25 000
Lot 4 : Déchets industriels banals non valorisables	0	13 000	Non adhérent		0	13 000
Lot 5 : Bois	0	6 000	Non adhérent		0	6 000
Lot 6 : Déchets ferreux	0	3 000	Non adhérent		0	3 000
TOTAL					0	88 500

Les six lots seront conclus pour une durée partant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable trois fois par période d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 2 décembre 2025,

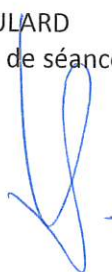
Vu le rapport de Fabrice ABRAHAM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

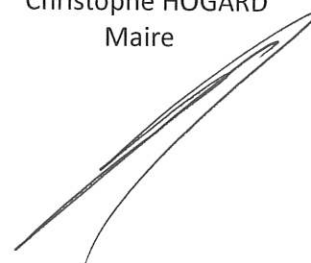
- décide de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers pour les prestations de collecte et de traitement de divers déchets,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Jean-Yves MERLET
 - o Membre suppléant : Fabrice ABRAHAM
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Luc SOULARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2025

Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025